



C A M P A G N E
ALIMENTERRE



FICHE PÉDAGOGIQUE - PLANÈTE À VENDRE



Comité Français pour
la Solidarité Internationale
32 rue Le Peletier - 75009 Paris
Tél. : 01 44 83 88 50

www.cfsi.asso.fr
www.alimenterre.org
www.festival-alimenterre.org



PLANETE A VENDRE

D'Alexis MARANT / Arte France et CAPA Presse TV / 90' / 2010

Synopsis



Ces dernières années, plus de 80 millions d'hectares ont changé de mains. Les acquéreurs : des investisseurs soutenus par leurs gouvernements, voulant garantir la sécurité alimentaire de leur pays, ou des acteurs financiers à la recherche de placements juteux. Résultat : une ruée sans précédent vers les meilleures terres des pays pauvres. Pays qui ont connu des émeutes de la faim ou ont recours à l'aide internationale pour nourrir leurs peuples...

Biographie et intention du réalisateur

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (IEP), section Communication, spécialisation journalisme et médias (1991), Alexis MARANT intègre l'école de journalisme de Paris.

A sa sortie en 1993, il travaille pendant deux ans en tant que journaliste caméraman pour France 3 sur l'émission *Premier Service*. Il accompagne alors différents journalistes et réalisateurs des reportages sur le terrain. Ses expériences suivantes auprès de différentes chaînes de télévision l'amènent peu à peu à la réalisation. Vers les années 2000, Alexis MARANT décide de s'y consacrer réellement. Il a une quinzaine de documentaires (moyens et longs métrages) à son actif. Plusieurs reçoivent des prix comme le documentaire coréalisé avec Manon LOIZEAU, « La malédiction de naïtre fille » (52', CAPA), récompensé par le Prix Albert Londres en 2006, le Grand Prix et Prix du Jury au FIGRA¹ en 2007 et l'Etoile de la SCAM².



Le film « Planète à vendre » réalisé en 2010 est le plus important de sa carrière, tant par le temps consacré (1 an) que par son investissement personnel. En effet, Alexis MARANT a écrit et réalisé seul ce film avec l'appui d'ARTE. Les thématiques du développement durable et de la globalisation ont toujours intéressé, mais c'est l'affaire DAEWOO à Madagascar en 2008 qui lui donne envie de creuser le sujet de l'accaparement des terres. Après quelques recherches, il se rend compte que le cas malgache n'est pas un cas isolé et que le phénomène d'acquisition de terres par des investisseurs étrangers est en plein essor. A la lecture du projet, ARTE décide de le soutenir, d'autant plus qu'il est le premier à ambitionner d'obtenir la parole d'investisseurs.

Prendre contact avec ces investisseurs a été difficile, car le documentaire ne valorise pas leurs intérêts. Au moment du tournage (septembre 2009), la polémique sur les accaparements de terres avait déjà commencé, ils étaient méfiants. Leur parole rend le film unique et complet, donnant une vision globale des enjeux fonciers au public.

Alexis MARANT souhaite écrire d'ici 2 à 3 ans une suite à « Planète à vendre » pour parler de l'ampleur et des retombées du phénomène. Il travaille actuellement sur l'écriture d'un documentaire autour de la question de la surpopulation pour ARTE.

¹ Festival International du Grand Reportage d'Actualité

² Société civile des auteurs multimédia créée par des auteurs pour défendre leurs droits.



Contexte

Les investissements dans le foncier ne sont pas une nouveauté. Les premiers accaparements de terres datent de la découverte des Amériques par Christophe Colomb. Pendant la période coloniale puis postcoloniale, de vastes plantations détenues par des étrangers se sont développées en Afrique, en Amérique latine et en Asie. Elles produisaient des bananes, du sucre, du thé, des arachides et du cacao pour les pays européens et nord-américains.

Jusqu'en 2005, le taux d'acquisition de terres est resté faible. Il s'est accéléré jusqu'en 2009. La crise financière mondiale a ralenti le rythme des investissements fonciers. Le phénomène actuel se caractérise par la taille des acquisitions (plus de 100 000 hectares), la rapidité avec laquelle elles se font, les motivations (sécurité alimentaire et énergétique), le manque de transparence et la participation croissante des pouvoirs publics ou d'organismes parapublics dans les négociations.

Le terme « accaparement des terres », apparu en 2008, sous-entend que les investisseurs se procurent les terrains en toute illégalité. Or, dans la majorité des cas, les affectations ne transgressent pas les règles du régime foncier national. Au contraire, la plupart des gouvernements hôtes présentent un tapis rouge aux investisseurs étrangers et vont jusqu'à modifier leur législation pour faciliter les transactions. Cependant, ces acquisitions massives ont de lourdes conséquences sur les petits producteurs locaux (expulsion, augmentation des prix du foncier, baisse des revenus...).

Motivations des investisseurs

Les crises alimentaire et financière ont donné naissance à une tendance internationale d'achat ou de location de terres à l'étranger pour externaliser la production agricole qu'elle soit alimentaire ou industrielle. Trois stratégies principales animent deux profils d'investisseurs. La première stratégie est la **sécurité et l'indépendance alimentaire** des pays, adoptée par les **gouvernements**. La seconde stratégie est **l'indépendance énergétique** choisie par les **gouvernements** et mise en place par le **secteur privé**. Enfin, la troisième stratégie est celle des **retombées financières** pour le secteur privé.

□ Assurer son indépendance alimentaire

Beaucoup de pays comme le Japon, l'Arabie Saoudite, la Chine, l'Inde, la Corée du sud, la Lybie ou l'Égypte dépendent des importations pour assurer leur sécurité alimentaire. Depuis la crise alimentaire de 2008, ces pays cherchent à investir dans des exploitations agricoles hors de leur territoire pour assurer l'alimentation de leur population. Les pays convoités sont majoritairement le Brésil, le Cambodge, l'Éthiopie, l'Ouganda et le Soudan. Leurs motivations sont variées.

○ Les États du Golfe

Les États du Golfe³ se sont construits dans le désert et n'ont, de fait, que très peu voir pas de terres cultivables et de ressources en eau. En revanche, ces nations possèdent du pétrole et donc des devises qui leur permettent de faire pression pour obtenir leur alimentation auprès de pays étrangers. Les crises alimentaire et financière de 2008 ont eu des répercussions exceptionnelles sur ces pays au vu de leur dépendance vis-à-vis des marchés alimentaires extérieurs (Lybie à 75 % et Arabie Saoudite à 96 %⁴) et du dollar américain. La simultanéité de la hausse des prix alimentaires sur les marchés et la

³ Bahreïn, Koweït, Oman, Qatar, Arabie Saoudite et Emirats Arabes Unis

⁴ Source : Agronome et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF)



baisse du dollar américain a induit une lourde hausse de la facture passant de 8 à 20 milliards de dollars⁵.

Le roi saoudien a pris la décision en 2009, de stopper d'ici à 2016, la production de blé nationale, base de l'alimentation saoudienne, qui épuise les ressources en eau non renouvelables du pays. La nouvelle stratégie nationale est de cultiver ailleurs le blé pour le ramener ensuite sur le territoire en contrôlant l'ensemble de la chaîne.

Les Emirats Arabes Unis, dont la population est composée à 80 % d'ouvriers immigrés asiatiques consommant du riz, ont été surpris par la suspension des exportations de riz asiatique en 2008. Ils se sont tournés vers le Bahreïn et d'autres pays du Golfe pour élaborer une stratégie commune d'externalisation de leur production alimentaire. Leur but est de conclure des accords avec des pays islamiques principalement, auxquels ils fournissent des capitaux et des contrats pétroliers en échange d'un accès à leurs terres agricoles. Les Etats les plus visés sont le Soudan et le Pakistan, les pays d'Asie du Sud-est, la Turquie, l'Ouganda, l'Ukraine, la Géorgie, le Brésil.

Entre mars et août 2008, les pays du Golfe ont conclu isolément ou en consortium industriel des baux sur des millions d'hectares de terres agricoles.

- o *La Chine*

La situation chinoise est différente. Elle dispose actuellement d'une remarquable autosuffisance alimentaire mais également d'une importante population. Ses terres agricoles disparaissent avec le développement industriel et ses ressources en eau sont soumises à une pression considérable. La sécurité alimentaire nationale est donc un enjeu majeur pour le gouvernement chinois.

Grâce à ses réserves de devises étrangères, la Chine peut aisément investir ailleurs et a commencé avant la crise de 2007-2008. Une trentaine d'accords de coopération agricole ont été conclus en 2008 pour permettre aux entreprises chinoises d'accéder aux terres de « pays africains amis » en échange de technologie, formation et fonds de développement des infrastructures. Les pays d'Afrique sont concernés par ces accords. Les cultures produites à l'étranger et destinées à la Chine sont le riz, le maïs, le soja et les cultures énergétiques (canne à sucre, sorgho, manioc).

La stratégie chinoise est prudente. Le gouvernement répartit les risques et optimise ses choix pour assurer sa sécurité alimentaire sur le long terme.

- o *L'Inde*

L'Inde s'est aussi lancée dans une quête de nouvelles terres agricoles à l'étranger. Le pays a de gros problèmes de coûts de production, baisse de la fertilité des sols et approvisionnement en eau à long terme. De plus, l'accès à la terre est devenu compliqué à cause de la résistance sociale généralisée aux zones franches.

Au sortir de la crise alimentaire de 2008, des entreprises agroalimentaires privées et l'entreprise publique « State Trading Corporation » (STC), voient la nécessité de produire à l'étranger une partie de l'alimentation du pays. Les productions s'orientent vers les oléagineux et les légumineuses, notamment en Birmanie. Les Indiens estiment qu'il est encore moins cher de produire du blé et du riz sur le territoire. Les PDG indiens acquièrent également des plantations d'huile de palme en Indonésie et se dirigent désormais vers l'Amérique Latine (Paraguay, Uruguay, Brésil) pour cultiver des légumineuses et du soja, exportés ensuite en Inde.

⁵ Grain, « Main basse sur les terres agricoles en pleine crise alimentaire et financière », octobre 2008, p5.



En parallèle, la banque centrale du pays essaye de changer la législation de manière à pouvoir accorder aux entreprises privées et à la STC, les prêts dont elles ont besoin pour investir dans le foncier agricole.

□ Assurer son indépendance énergétique : exemple de l'Europe

Plusieurs études ont montré que les agrocarburants ont un rôle clé dans le phénomène d'acquisition de terres par des investisseurs étrangers dans les pays en développement (figure 1). En effet, pour produire des agrocarburants, il faut des terres cultivables de bonne qualité. Selon l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), la production a été multipliée par 6 entre 2000 et 2010. En Europe, pour atteindre les objectifs fixés en 2020, elle devra tripler. Selon la Commission européenne (CE), 6.6 millions d'hectares de plus ont été consacrées à la culture d'agrocarburants entre 2003 et 2008.

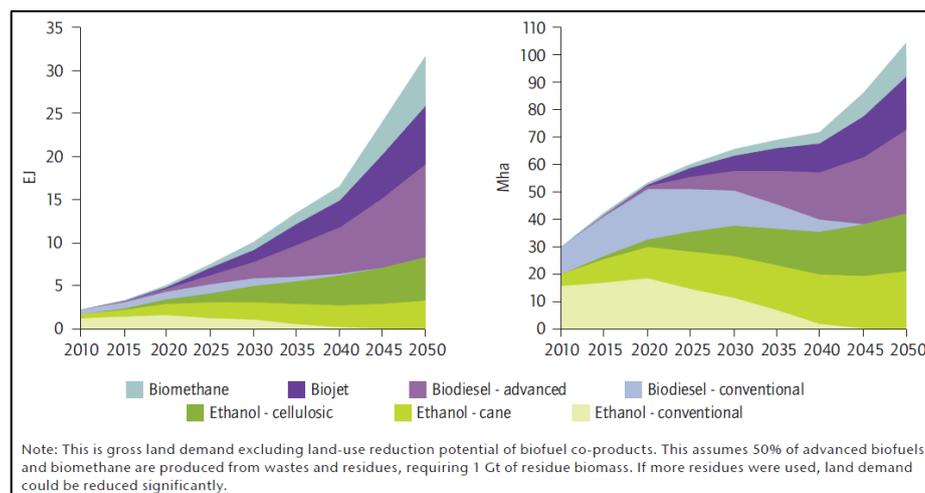


Figure 1 : Lien entre agrocarburants et acquisition des terres (Source : Sylvain Aubry - Consultant)

En 2009, la directive européenne ENR détermine que 20 % de l'énergie européenne devra provenir d'une source renouvelable d'ici 2020 dont 10 % dans le secteur des transports. Ces énergies peuvent provenir de l'électricité, du développement des transports ferroviaires ou des agrocarburants. Ces derniers sont privilégiés par les pays membres. Cette directive mentionne dès le premier paragraphe que l'augmentation de la production d'agrocarburants se fera dans le monde entier. 17 à 31 millions d'hectares de terres sont nécessaires pour répondre aux objectifs énergétiques européens. Aujourd'hui, 40 % de la consommation des agrocarburants sont importés. D'après la Banque Mondiale (BM) et l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI)⁶, elle augmenta encore de 50 à 60 % en 2020.

En Allemagne, où la politique énergétique est plus avancée que la politique européenne, le conseil bio éthique a dénoncé les impacts négatifs de celles-ci en Afrique. La Direction Générale Agricole (DGA) de la CE a publié un rapport démontrant que les importations augmentaient du fait des objectifs de la directive ENR.

D'après l'UE, aucun agrocarburant importé ou consommé sur le territoire européen n'est d'origine africaine. Or en 2010, l'Egypte et le Soudan sont des fournisseurs importants...

Fin septembre 2012, les commissaires à l'énergie et au climat ont officiellement proposé à la CE de limiter à 5% le taux d'incorporation d'agrocarburants de première génération d'ici 2020. Les 5% restants devront être atteints via d'autres sources d'énergies renouvelables dans le secteur des transports (y compris via l'incorporation d'agrocarburants dits « avancés »). Rien n'est acquis, la proposition n'est pas votée.

⁶ International Food Policy Research Institute



□ *Obtenir des retombées financières*

Après la débâcle financière de 2008, les acteurs de la finance et de l'industrie agroalimentaire se sont tournés vers le foncier pour s'assurer une nouvelle source de revenus plus « sure ». Pourtant, la terre présente un risque de conflit politique, certains états ne permettant pas à ces investisseurs étrangers de la posséder (cas des moratoires sur les terres). Par ailleurs, la terre ne prend pas de valeur du jour au lendemain comme un produit alimentaire. Pour obtenir un bénéfice, les investisseurs doivent améliorer les capacités de production de la terre en devenant parfois eux-mêmes gestionnaire d'une exploitation agricole (exemple de l'entreprise AgroGeneration de Charles Beigbeder en Ukraine). Malgré cela, la terre est devenue un actif stratégique.

○ *Le secteur agroalimentaire*

Dans le secteur de l'industrie agroalimentaire, les sociétés de commercialisation et de transformation japonaises et arabes sont les plus impliquées dans l'acquisition d'exploitations agricoles à l'étranger. Cette stratégie est ancrée dans la politique de croissance interne des entreprises japonaises. Cinq agglomérats commerciaux dominent le marché agroalimentaire japonais : Mitsubishi, Itochu, Mitsui, Marubeni et Sumitomo. Ils interviennent en aval de la chaîne de production. Pour développer leurs opportunités commerciales, ces compagnies partent à l'étranger dans le but d'égaliser les plus grands négociants mondiaux de céréales (Arthur Daniels Midland et Bunge). Elles achètent et construisent d'immenses installations nouvelles et des activités européennes, américaines et sud-américaines. De cette manière, elles court-circuitent le marché en achetant directement aux producteurs. Depuis peu, elles s'orientent sur l'amont pour la production de denrées alimentaires et de cultures fourragères. Une partie des terres sont en Chine. Dès 2006, Itochu et Sunimoto ont commencé à louer plusieurs hectares pour y pratiquer l'agriculture biologique et exporter vers les marchés chinois et coréens. Mitsui a acheté, fin 2007, 100 000 hectares au Brésil pour la culture de fèves et de soja.

Quant aux entreprises du Moyen Orient, elles surfent sur les opportunités offertes par les gouvernements qui ouvrent leur sol au nom de la sécurité alimentaire de leur pays.

○ *Le secteur financier*

Le secteur financier, mis à mal depuis quatre ans (endettement, prévisions des marchés tendues, prix élevés, etc.), cherche des zones protégées. Les surfaces agricoles sont un terrain propice pour faire des profits. Les prix alimentaires sont élevés mais pas ceux des terres. L'investissement foncier est rentable. De ce fait, en 2008, de nombreux fonds d'investissement ont acquis des terres agricoles avec l'appui de la Banque Mondiale (BM) ou de la Banque Européenne pour la reconstruction et le développement. La Deutsche Bank et Goldman Sachs ont mis de l'argent dans le secteur de l'élevage chinois. BlackRock Inc., un des plus gros gestionnaires mondial de portefeuilles, a monté en 2008, un fonds spéculatif agricole de 200 millions de US\$ dont 30 millions pour acheter des terres agricoles dans le monde entier.

Ces investissements massifs font monter le prix de la terre et rendent de plus en plus difficile la situation des petits producteurs pauvres qui ne peuvent plus payer leur loyer ou redevance.

Etendue du phénomène

Le contexte dans lequel est apparu le phénomène d'acquisition massive de terres et la rapidité de son développement sont exceptionnels. La liste des pays cibles est longue et se constitue surtout de pays en développement. D'après les données de la Land Matrix⁷,

⁷ Coalition d'ONG qui travaillent sur l'enjeu foncier et animent un site internet ressources sur ce sujet : <http://landportal.info/fr>



84 pays intéressent les investisseurs et 11 concentrent 70 % des projets recensés. Parmi ces derniers, 7 sont en Afrique (Ethiopie, Madagascar, Mozambique, République Démocratique du Congo, Soudan, Tanzanie et Zambie). La bonne fertilité de leurs sols, leur relative disponibilité en eau et leur potentiel de croissance de la productivité agricole sont des critères attractifs pour les investisseurs.

Le calcul exact du nombre d'hectares acquis est difficile à évaluer à cause du manque de transparence des accords passés. La Banque Mondiale publie, en 2010, un rapport qui établit que 56 millions d'hectares dans le monde ont été acquis par des investisseurs entre 2008 et 2009. Depuis 2000, la Land Matrix regroupe 1 217 projets fonciers agricoles dans le monde concernant 83,2 millions d'hectares soit 1,7 % de la surface agricole mondiale. En 2011, un rapport du CIRAD et de l'International Land Coalition, avait évoqué un chiffre de 203 millions d'hectares. Dans ce rapport, étaient inclus les transactions impliquant des acteurs nationaux ainsi que les achats et locations de terres à des fins autres qu'agricoles (mines, tourisme, agroforesterie, etc.).

La principale cible est l'Afrique puis viennent l'Asie et l'Amérique Latine. Dans une moindre mesure, les pays européens sont également touchés, en particulier à l'est.



Figure 2 : Flux d'acquisition des terres de l'origine à la destination (Source : Atelier de cartographie de Sciences Po, Afriques contemporaines, mai 2011)

□ Afrique

Les ressources naturelles de l'Afrique en font sa richesse mais également la cible des investissements fonciers étrangers. Selon un rapport conjoint de l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED), de l'organisation Mondiale de l'Agriculture et de l'Alimentation (FAO) et du Fonds International de Développement Agricole (FIDA)⁸, en Afrique sub-saharienne, les investissements directs étrangers sont passés de 17 milliards de dollars US en 2005 à 30 milliards de dollars US en 2007. D'après Land Matrix, 56,2 millions d'hectares (4,8 % de la surface agricole africaine totale) sont concernés par des projets d'investissements fonciers. La BM évalue en 2010 à 32 millions d'hectares la surface agricole acquise par les étrangers en Afrique Sub-saharienne. Certaines acquisitions individuelles peuvent être importantes comme à Madagascar où 452 000 hectares ont été acquis par des investisseurs étrangers pour produire des agrocarburants, en Ethiopie avec 150 000 hectares consacrés au bétail ou encore au Mali avec 100 000 hectares dédiés à l'irrigation. Les transactions du secteur privé représentent 90 % des terres affectées.

⁸ FAO, FIDA et IIED, « Accaparement des terres en Afrique : les transactions peuvent-elles être utiles au développement ? », septembre 2009.



□ *Asie*

Au cours de l'époque coloniale, les pouvoirs étrangers se sont emparés des terres des exploitations minières et des plantations. Aujourd'hui, les gouvernements asiatiques utilisent le même modèle de pouvoir politico-économique centralisé et acquièrent les terres de ses propres paysans ou d'autres pays. L'Asie est le deuxième pôle d'accaparement de terres avec 17,7 millions d'hectares acquis par des investisseurs nationaux ou étrangers⁹. Ces investissements se concentrent en Asie du Sud-est, notamment aux Philippines (5,2 millions d'hectares acquis), en Indonésie (2,1 millions d'hectares acquis) et au Laos. En Asie du sud, le Pakistan et l'Inde sont les principales cibles. Les législations nationales soutiennent les investisseurs des multinationales (Indonésie, Thaïlande, Cambodge).

Parallèlement, la situation économique dans les zones rurales se dégrade, en particulier pour les paysans locaux. Les subventions et soutiens publics diminuent puisque les gouvernements s'orientent vers des politiques agricoles et commerciales néolibérales sous l'égide de la Banque Mondiale et de la Banque asiatique de développement. De nombreux secteurs sont privatisés (services agricoles, semences, eau, service de crédit, etc.) Les familles paysannes n'y ont plus accès ou avec grande difficultés. Ils s'endettent jusqu'à perdre leurs terres.

L'impact de la crise a été fatal pour beaucoup de paysans indiens, indonésiens, cambodgiens, thaïlandais et philippins qui en viennent au suicide. D'autres sont déplacés dans leur propre pays ou à l'étranger. La solidarité locale, la culture rurale et les pratiques agricoles se perdent.

□ *Amérique latine*

L'acquisition de terres n'est pas un fait nouveau en Amérique latine (colons européens, propriétaires de grands domaines). Les pays souffrent de hauts niveaux d'inégalités et de concentration des terres. La nouveauté est l'accaparement des terres par des entreprises nationales et transnationales, spécialisées dans l'agro-industrie ou la finance.

Les données de la Land Matrix permettent d'estimer qu'actuellement 7 millions d'hectares ont été acquis pour produire des cultures vivrières et des agrocarburants destinés à l'exportation. Les pays attractifs sont le Brésil, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay. Une grande partie de l'argent provient de fonds de pensions américains et européens, de banques, de fonds de capital-risque et d'investisseurs individuels.

Alors que les médias se concentrent sur l'Afrique, l'Amérique latine est une cible non négligeable. Les investisseurs y voient un contexte plus sur et moins controversé pour y placer leur argent. Ils ferment les yeux sur les luttes incessantes internes aux pays (Brésil notamment). De plus, la plupart des gouvernements les accueillent à bras ouverts. Certains envoient régulièrement des émissaires à l'étranger pour vanter les mérites de leurs terres agricoles. Les agriculteurs nationaux qui exploitent des fermes de grande envergure facilitent l'établissement des investisseurs étrangers qui peuvent calquer leur modèle de production.

Par ailleurs, le Brésil n'est pas seulement un pays hôte. Il fait aussi parti des investisseurs. Soutenus par le gouvernement, des investisseurs brésiliens vont acquérir les terres dans d'autres pays d'Amérique latine ou en Afrique pour y produire de la nourriture et des agrocarburants !

⁹ Source Land Matrix



□ Europe de l'est

Les anciens pays socialistes comme la Russie ou l'Ukraine sont également concernés par le phénomène d'accaparement de terres. Les productions de céréales ou d'oléagineux sont les motivations d'acquisitions principales des terres dans ces pays.

L'Ukraine attire les producteurs de céréales étrangers grâce à ses terres noires (Tchernozyms) très fertiles. 23 millions d'hectares ont été acquis en 2010¹⁰. Les plus grandes produisent du blé, du maïs, du tournesol et du colza. Les pays européens ont investi massivement dans ce pays pour répondre aux objectifs énergétiques de 2020. Le moratoire sur les terres, sans cesse repoussé, empêche leur vente. Les baux peuvent aller jusqu'à 90 ans à hauteur de 3 euros par hectare et par an.

Droits fonciers et gouvernance foncière dans les pays d'accueil

D'un point de vue général, les pays les plus ciblés sont les pays les plus pauvres à faible niveau de développement économique et où l'incidence de la faim est élevée. Ils sont les moins impliqués dans les échanges alimentaires internationaux. Leur niveau de gouvernance est quasi nul. Le cadre réglementaire, l'efficacité gouvernementale, la législation, le contrôle de la corruption et la protection des investissements existent peu ou pas. Ces faiblesses facilitent l'accès aux investisseurs.

Les régimes fonciers, en particulier en Afrique subsaharienne, sont souvent caractérisés par une coexistence entre les droits coutumiers et le droit national. Ces doubles systèmes fonciers ne sont pas inefficaces, et peuvent devenir problématiques, lors de projets d'investissement à grande échelle qui modifient fondamentalement les règles du jeu. Dans un tel contexte, le manque de reconnaissance formelle du droit coutumier entraîne pour les populations locales la perte de l'accès à leur outil de production sans indemnités adéquates, et provoque un conflit.

Pour faire face à la crise, de nombreux pays tentent de changer leur législation, leurs politiques et leurs pratiques en matière de propriété foncière. Ils voient en l'acquisition de leurs terres par les étrangers, le développement agricole de leur pays, la possibilité de construire des infrastructures (route, électricité, etc.) et le développement de l'emploi.

Positionnement des institutions internationales

L'ensemble des institutions internationales convergent sur la nécessité de mieux encadrer et contrôler les investissements fonciers afin qu'ils puissent bénéficier à l'ensemble des parties prenantes : les Etats, les communautés locales et les investisseurs. Une meilleure consultation et participation des populations dans les négociations des transactions foncières est également soulignée.

□ Principes et mesures clés du Rapporteur spécial des Nations-Unies

En juin 2009, Olivier de Schutter émet 11 recommandations pour que les investissements fonciers étrangers puissent bénéficier à l'ensemble des acteurs concernés. Selon lui, il faut établir un cadre institutionnel adéquat. L'arrivée d'investisseurs importants dans un pays où ce cadre n'est pas défini risque de compliquer l'application des recommandations. Il est essentiel que les négociations d'accords d'investissements soient conformes à plusieurs garanties procédurales et assurent une participation éclairée des communautés locales et un partage adéquat des avantages. Les accords doivent prendre en compte les droits de l'homme. Il incombe conjointement aux états hôtes et aux investisseurs de veiller à l'application de ces droits. Si l'investisseur est un acteur privé, l'Etat du pays d'origine doit garantir le respect de ces obligations.

¹⁰ Source Agronomes et vétérinaires sans frontière.



□ **Promouvoir l'investissement international responsable dans l'agriculture**

Une table ronde, co-présidée par le gouvernement japonais, la Banque Mondiale, la FAO, le FIDA, et la Conférence des Nations-Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), s'est tenue à New York en septembre 2009. 31 gouvernements et 13 organisations étaient présents.

A la suite de cette table ronde, les participants ont reconnu que l'engouement en matière d'investissement agricole peut avoir de profonds impacts sur la sécurité alimentaire et l'agriculture mondiale. Ils ont pris acte des polémiques autour de l'acquisition des droits fonciers, des droits d'accès à l'eau et à d'autres ressources naturelles par les investisseurs étrangers. Pour minimiser les impacts négatifs involontaires, les participants ont émis sept principes relatifs aux investissements permettant leur meilleur contrôle. Ces principes doivent s'accompagner d'une contrainte sur le plan juridique. Ce sont les suivants : 1) respect des droits fonciers et des droits aux ressources existants, 2) renforcement de la sécurité alimentaire, 3) transparence, contrôle et capacité à établir les responsabilités dans les procédures concernant l'investissement foncier, 4) consultation et participation des parties affectées par les investissements, 5) viabilité économique et responsabilité de l'investissement, 6) durabilité sociale des investissements, 7) durabilité environnementale des investissements.

Ces principes ont pour but de créer une situation « gagnant-gagnant-gagnant » au sein de laquelle les pays hôtes, les communautés locales et les investisseurs trouvent chacun leur profit.

□ **Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique par l'Union africaine**

Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine (UA) se sont réunis à Syrte, en Lybie début juillet 2009 pour la 13^e session ordinaire. Les enjeux fonciers ont été au cœur des débats. Dans le cadre de leur engagement à éradiquer la pauvreté, les participants ont reconnu la nécessité de « systèmes de contrôle foncier efficaces », qui prennent en compte la durabilité de l'utilisation des terres.

Les Etats reconnaissent l'importance de la terre dans la croissance socioéconomique et le développement, ainsi que dans la sécurisation des moyens sociaux, économiques et culturels de la population. Ils se sont engagés à donner la priorité aux processus d'élaboration et de mise en œuvre de la politique foncière de leur pays, à les lancer et à les superviser. Ils appuient la mise en place du cadre institutionnel requis pour l'élaboration et la mise en œuvre effective de la politique foncière. Ils s'engagent à allouer les ressources budgétaires nécessaires pour le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la politique foncière, notamment le suivi des progrès.

En parallèle, les Etats demandent à la Commission de l'UA avec les Communautés régionales, la Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et les autres partenaires d'œuvrer pour la mise en place d'un cadre institutionnel afin coordonner les activités de suivi et permettre aux Etats membres de l'UA d'échanger leurs expériences. De plus, ils souhaitent que ces institutions prennent des mesures en vue de la création d'un fond d'assistance aux activités de la politique foncière et mettent en place de mécanismes pour assurer les suivis.

Réactions de la société civile

L'une des conséquences directes et dramatiques des acquisitions de terres agricoles par les investisseurs étrangers est la perte de l'accès au foncier des petits agriculteurs et des communautés locales. Ils n'ont plus la capacité de subvenir à leurs besoins alimentaires.



Ces accaparements remettent en cause le fondement de la souveraineté alimentaire des pays cibles au bénéfice de celle des pays investisseurs. Les inégalités économiques et sociales se creusent et le pouvoir se concentre entre les mains d'une minorité d'exploitants et détenteurs des capitaux. C'est pourquoi la société civile s'oppose vivement à ce phénomène et gagne parfois des batailles.

□ **Appel de Dakar**

Lors du Forum Social Mondial de Dakar en février 2011, les organisations paysannes, les ONG, les syndicats et les autres mouvements sociaux présents ont adopté l'appel de Dakar. Cet appel reconnaît que les agricultures paysannes et familiales regroupant plus de la moitié des agriculteurs du monde, sont les plus à même de répondre à leurs besoins alimentaires et à ceux des populations. Elles assurent la sécurité et la souveraineté alimentaires des pays, fournissent des emplois aux populations rurales et maintiennent un tissu économique en zones rurales, clé d'un développement territorial équilibré. Ceci, dans le respect de l'environnement et l'entretien des ressources naturelles pour les générations futures.

Ils considèrent que les accaparements de terres massifs par des acteurs privés étrangers ou par des Etats tiers, quelle que soit la raison, portent atteinte aux droits humains. Ils restreignent l'accès aux ressources naturelles des populations locales ou les privent de la liberté de produire comme ils le souhaitent. Ces accaparements aggravent également les inégalités d'accès et de contrôle foncier au détriment des femmes.

L'appel s'adresse aux parlements et aux gouvernements nationaux, en partie responsable, pour que cessent immédiatement tous les accaparements fonciers massifs en cours ou à venir et que soient restituées les terres spoliées. Les exigences portent également sur la reconnaissance du droit foncier des usagers par les Etats et la mise en œuvre immédiate des engagements pris par les gouvernements, la FAO et les grandes institutions internationales lors de la Conférence Internationale pour la Réforme Agraire et le Développement Rural (CIRADR) en 2006 sur la sécurisation du droit foncier.

Parallèlement, l'appel invite le Comité de Sécurité Alimentaire mondiale (CSA) à rejeter définitivement les principes pour des investissements agricoles responsables (RAI) de la Banque Mondiale (voir paragraphe ci-dessus), qui sont selon les organisations signataires illégitimes et inadéquats pour traiter le phénomène et à inclure les engagements de la CIRADR.

□ **Cas de Madagascar**

En juillet 2008, l'entreprise sud-coréenne Daewoo Logistics dont le bureau local est Madagascar Future Entreprise (MFE), a pour projet de louer pour près d'un siècle, 1,4 million d'hectares de terres agricoles à Madagascar. La production agricole (maïs et huile de palme) est destinée à la Corée du sud. Les sud-coréens comptent ainsi renforcer la sécurité alimentaire de leur pays, quatrième plus gros importateur de maïs. Le gouvernement malgache en place approuve cette transaction et modifie sa législation pour la rendre possible.

L'affaire éclate en novembre 2008 dans la presse coréenne à l'annonce de l'entreprise et est vite reprise par les médias internationaux. Le journal Financial Times met le feu aux poudres lorsqu'il publie un article sur la possible gratuité du bail. Le gouvernement malgache nie et l'entreprise dénonce les déclarations du journal. La population malgache se soulève. Des émeutes éclatent. Si bien qu'en janvier 2009, le projet est compromis. En février, la situation politique du pays, la montée des prix des céréales et la difficulté à lever des fonds ralentissent encore sa mise en place.



Le directeur financier continue d'argumenter en affirmant que ce projet est bénéfique pour Madagascar car créateur d'emplois (71 000 selon son estimation), et engendrerait 6 milliards de dollars d'investissements dans les infrastructures (route, chemin de fer, école, port, etc.). Face à la réaction de la population et de la communauté internationale, le projet est abandonné fin 2009.

□ *Les mouvements paysans en Amérique Latine*

Le mouvement paysan reste fortement mobilisé dans sa lutte pour la réforme agraire. Les pays de l'Alliance bolivarienne des peuples pour nos Amériques (ALBA) qui regroupe Antigua et Barbuda, la Bolivie, Cuba, l'Equateur, les Grenadines, le Nicaragua, la République Dominicaine, Saint Vincent et le Venezuela, lancent des initiatives intéressantes en termes de lutte pour l'accès à la terre.

Ils donnent priorité à l'agroécologie de façon à produire une alimentation pour les peuples et non pour les moteurs. Ils tendent vers un modèle équitable qui inclut les femmes et les jeunes.

Diffusion du film et récompenses

Le film a été acheté dans 18 pays et traduit pour la télévision. De nombreuses ONG l'utilisent également lors de conférences/débat pour aborder les problématiques d'accès à la terre, de soutien à la paysannerie et des circuits courts. Cette vie au-delà de sa diffusion télévisée est une grande satisfaction pour Alexis MARRANT.

« Planète à vendre » a reçu le **Prix Spécial du Jury au FIGRA 2012** et très récemment **l'Etoile de la SCAM**.

Pour aller plus loin...

□ *Campagnes*

Campagne de plaidoyer contre les accaparements de terre au Gabon lancée par ATTAC Gabon. Lien :

http://issuu.com/partenia/docs/gattac-galimenterre-campagne_accaparement_des_terr

Campagne **CULTIVONS LA TERRE, LA VIE, LE MONDE** d'Oxfam International.

<http://www.oxfam.org/fr/cultivons/campaigns/stop-accaparement-terres>

<http://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/cultivons-manifeste-mai2011-fra-basres.pdf>

□ *Webographie*

Centre de Ressources ALIMENTERRE : www.alimenterre.org

Blog "Farm Land Grab" de l'association GRAIN : <http://farmlandgrab.org/>

Ce site recense plus de 180 rapports concernant les investissements fonciers destinés à la production alimentaire.

Site de l'association GRAIN : www.grain.org

Site de la Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde (FARM) :

<http://www.fondation-farm.org/spip.php?page=sommaire>

Site de l'International Land Coalition (ILC) : <http://www.landcoalition.org/fr>

Site de la Land Matrix : <http://landportal.info/fr>





□ *Bibliographie*

Appel de Dakar : <http://www.peuples-solidaires.org/wp-content/uploads/2011/09/Appel-de-Dakar.pdf>

Banque Mondiale, **“Rising global interest in farmland. Can it yield sustainable and equitable benefits ?”**, 2010.

http://siteresources.worldbank.org/INTARD/Resources/ESW_Sept7_final_final.pdf

Cotula, L. et al. **“Land Grab or Development opportunity ? Agricultural Investment and International land deals in Africa”**, IIED/FAO/IFAD, London/Rome, 2009.

<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/011/ak241e/ak241e.pdf>

CSAO et OCDE, **« Pressions sur les terres ouest-africaines : Concilier développement et politiques d'investissements »**, Bamako, décembre 2009.

<http://www.oecd.org/dataoecd/22/20/44031283.pdf>

De Schutter O., **« Large-scale land acquisitions and leases : a set of core principles and measures to adress the human rights challenge »**, June 2009.

Grain, **« Main basse sur les terres en pleine crise alimentaire »**, octobre 2008.

http://www.confederationpaysanne.fr/images/imagesFCK/file/2009/international/200810_grain_rapport_achatterre2008.pdf

Les cahiers de la Via Campesina, **« Conférence paysanne internationale : Stop aux accaparements de terres ! »**, Rapport et conclusions de la conférence, Djakarta, Avril 2012. <http://viacampesina.org/downloads/pdf/fr/mali-report-2012-fr1.pdf>

Ward Anseeuw et al, **“Land Rights and the rush for land”**, IIED/CIRAD/ILC, 2012.

http://www.landcoalition.org/sites/default/files/publication/1205/ILC%20GSR%20report_ENG.pdf

Ward Anseeuw et al. **“Transnational Land Deals for Agriculture in The Global South”**, rapport analytique à partir de données de la base Land Matrix, avril 2012.

http://www.oxfam.de/sites/www.oxfam.de/files/20120427_report_land_matrix.pdf

□ *Filmographie sur le sujet*

La légende de la terre dorée de Stéphane Brasey, 55' / 2007/ Artémis films – Festival ALIMENTERRE 2010. <http://www.festival-alimenterre.org/film/legende-terre-doree>

Du riz et des hommes, de Sophie Cailliau, Charlotte Gille, Antonella Lacatena, Nicolas Stinglhamber et Yann Verbeke, 15'/ Association Switch/ 2008 – Festival ALIMENTERRE 2011. <http://www.festival-alimenterre.org/film/riz-et-hommes>

□ *Emission de radio*

RFI, **« Achat de terres agricoles en Afrique : une nouvelle colonisation ? »**, avec Ibrahima Coulibaly, Ousmane Badiane et Mathieu Boche, avril 2012

<http://www.rfi.fr/emission/20120417-achat-terres-agricoles-afrique-une-nouvelle-colonisation>



Questions de débat

Les accaparements de terre : une nouvelle forme de colonisation ?

A qui profitent les investissements massifs dans les terres agricoles étrangères ? Quelles conséquences pour les paysans et les communautés ? Quelles conséquences en matière d'autosuffisance alimentaire et foncière ?

Quelle marge de manœuvre pour un Etat face aux grands propriétaires terriens ?

L'appropriation de la terre peut-elle être régulée par un code de conduite ?

Les investissements fonciers étrangers, facteur d'emploi et le développement ?

Comment lutter à notre échelle contre les accaparements des terres ?

Quel poids ont les organisations paysannes dans ce combat ? David peut-il battre Goliath ?

Quel modèle agricole adopter ? Quel modèle d'investissements ?

Quel cadre législatif pour contrôler les achats/locations massifs/massives des terres ?

Profil d'intervenants

- **Agriculteur ;**
- Représentant d'associations de plaidoyer sur **l'accaparement des terres** (AGter, Collectif des terres fertiles, Grain, Oxfam France, Peuples Solidaires, Terre de liens, Via Campesina, etc.) ;
- **Représentant d'entreprises** investissant à l'étranger ;
- Représentant de **chambre d'agriculture, du ministère de l'agriculture, DRAAF ; SAFER**
- Représentant de **fédérations agricoles ;**
- **Représentant de programme d'aide alimentaire ;**
- **Elu ;**
- **Economiste ;**
- **Financier, spéculateur** (NEF) ;
- **Consultant ;**
- **Enseignant/chercheur/agronome** (CIRAD, IIED) ;
- **Journaliste** spécialistes de ces questions (Politis, Alternatives économiques, etc.)

Boîte à idées d'animation

- **Le jeu Elementerre de Frères des hommes** (jeu d'extérieur, 20')
<http://www.alimenterre.org/ressource/jeu-«-element-terre-mon-cher-watson-»>
- **Q-Sort sur les accaparements des terres du RED.** Les spectateurs peuvent répondre à 4-5 questions posées en jouant avec des cartons de couleurs ou à main levée.
- Un **débat mouvant** (10'-15') sur la question des accaparements des terres avant la projection du film.

A vous de jouer !

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Agence française de développement, du ministère des Affaires étrangères, de la Fondation Léa Nature et de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du CFSI et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Agence française de développement, du ministère des Affaires étrangères, de la Fondation Léa Nature et de l'Union européenne.